

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VIRKON GREENHOUSE



Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : VIRKON GREENHOUSE
Code du produit : 00000000057812290
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible
PMRA registration number : 24210

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : LANXESS Canada Co.
Product Safety and Regulatory Affairs
25 Erb Street
Elmira, Canada N3B 3A3

Service responsable : +1800LANXESS

Numéro de téléphone en cas d'urgence : In an emergency, CANUTEC may be called collect at:
613.996.6666 (24 hrs)
*666 cellular (Canada only)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Désinfectants
Produit de nettoyage

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau : Catégorie 2
Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VIRKON GREENHOUSE



Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Déclarations sur les risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium	70693-62-8	>= 30 - < 60
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3	>= 10 - < 30
Acide malique	6915-15-7	>= 5 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 1 - < 5
Hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7	>= 1 - < 5
Disulfate de dipotassium	7790-62-7	>= 1 - < 5
Toluènesulfonate de sodium	12068-03-0	>= 1 - < 5
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	>= 0.1 - < 1
Dipentène	138-86-3	>= 0.1 - < 1

Toute concentration donnée sous forme de fourchette est dans un but de protection de la confidentialité ou en raison d'une variation de lot.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Continuez de rincer pendant 20 minutes au moins.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact, rincer les yeux avec une abondance d'eau pour au moins 30. Utilisez les doigts afin de s'assurer que les paupières
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir sans avis médical.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes : Vue : Cause une irritation avec des symptômes de rougeur, de larmoiement, de picotement et d'enflure.
Peau: Ce produit peut provoquer une irritation modérée avec des symptômes de rougeur et de démangeaison.
- Effets : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
- Protection pour les secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne PAS utiliser un jet d'eau.
Dioxyde de carbone (CO2)
- Produits de combustion dangereux : oxydes de soufre
Oxydes métalliques

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Dioxyde de carbone (CO₂)
 Monoxyde de carbone
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Composés halogénés

Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
 Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
 Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
 Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
 Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
 Veiller à une ventilation adéquate.
 Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.
 Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
 Prévenir toute formation de poussière.
 Ne pas balayer à sec.
 Aspirer la poussière avec un équipement équipé d'un filtre HEPA et la placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté.
 Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
 Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Conseils pour une manipulation sans danger : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
 Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
 Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
 Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
 N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sûres : Stocker conformément à la réglementation locale.
 Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10).

Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
 Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
 Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
 Ne pas réutiliser ce conteneur.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des bases.

Température d'entreposage recommandée : < 50 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1	TWA	0.1 mg/m ³ (Persulphate)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard,

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Le respirateur suivant est recommandé si les concentrations aéroportées excèdent le standard/la directive approprié.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré, avec filtres à particules N-95, agréé NIOSH.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : poudre
- État physique : solide
- Couleur : rose
- Odeur : plaisante, douce
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VIRKON GREENHOUSE



Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

pH	:	2.35 - 2.65 Concentration: 1 %
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Auto-allumage	:	Donnée non disponible
Indice de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.07 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	65 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	> 50 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Exposition à l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxygène Chlore oxydes de soufre Hypochlorites

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et à la Section 4.

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 4,123 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 3.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible par voie d'inhalation.
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,200 mg/kg Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
-------------------------------	---	---

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,080 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,500 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 2,140 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,340 mg/kg

Disulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,140 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après une inhalation à court terme.

Toluènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2.95 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

Dipentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,300 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Provoque des brûlures.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.
BPL : non

Acide malique:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Hydrogénosulfate de potassium:

Évaluation : Provoque des brûlures.

Disulfate de dipotassium:

Évaluation : Provoque de graves brûlures.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritant pour la peau.

Dipentène:

Évaluation : Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Espèce : Lapin
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
BPL : oui

Acide malique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

acide sulfamidique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Disulfate de dipotassium:

Évaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Résultat : Irritant pour les yeux.

Dipentène:

Espèce : Lapin
Évaluation : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées
Méthode : Jugement d'expert
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation du système respiratoire.

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Acide malique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

acide sulfamidique:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Voies d'exposition : Inhalation
Espèce : Mammifère - espèces non précisées

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Espèce : Souris
 Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
 Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dipentène:

Type d'essai : Essai de maximisation
 Voies d'exposition : Dermale
 Espèce : Cobaye
 Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Souris
 Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Animal
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
 Résultat: positif
 BPL: oui

Système de test: Bactérie
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Système de test: Mammifère-Humain
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
 Résultat: positif
 BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal
 Voie d'application: Oral(e)
 Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
 Résultat: négatif

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
 Système de test: Salmonella typhimurium
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
 Activation métabolique: sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
 Activation métabolique: avec activation métabolique
 Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
 Résultat: positif
 BPL: oui

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
 fère, in vitro
 Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test cytogénétique
 Espèce: Souris (mâle)
 Type de cellule: Moelle osseuse
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
 BPL: non

Type d'essai: test de létalité dominante
 Espèce: Souris (mâle)
 Voie d'application: Oral(e)
 Résultat: négatif
 BPL: non

Acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système de test: Mammifère-Humain
 Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non mutagène dans une batterie standard de tests toxicologiques génétiques.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet tératogène ou fœtotoxique.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 14 - 70 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/26/2022
1.2	05/26/2022	203000008875	Pays / Langue: CA / 3F

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat, femelle
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
 Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
 Résultat: Aucun effet tératogène.
 BPL: non
 Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Acide malique:

Incidences sur le développement fœtal : Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Hydrogénosulfate de potassium:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Peroxodisulfate de dipotassium:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
 LOAEL : > 1,000 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 28 d
 Nombre d'expositions : 7 jours par semaine
 Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
 Remarques : toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle
 LOAEL : 600 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 90 d
 Nombre d'expositions : 7 jours par semaine
 Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
 Remarques : toxicité subchronique

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle
 NOAEL : 85 mg/kg
 LOAEL : 145 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 36 w
 Nombre d'expositions : quotidien
 BPL : non
 Remarques : toxicité subchronique

Acide malique:

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toluènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat
 NOAEL : 114 mg/kg
 Voie d'application : Oral(e)
 Durée d'exposition : 91 d
 Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
 Remarques : toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations
Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicité
Composants:
Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.5 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 1 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.5 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.88 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 235 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Contrôle analytique: non
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 13.1 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Contrôle analytique: non
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.23 mg/l
 Durée d'exposition: 72 d
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: non
Remarques: Eau douce

Acide malique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

NOEC (algues): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

		Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Eau douce
		NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Eau douce
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 60 mg/l Durée d'exposition: 34 d Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorga- nismes	:	CE50: > 200 mg/l Point final: Inhibition de la respiration Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui Remarques: Eau douce
Disulfate de dipotassium:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 680 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 720 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 1,492 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce
		EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata): 656 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 595 mg/l Durée d'exposition: 7 Days Remarques: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	:	NOEC (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 790 mg/l Durée d'exposition: 7 Days

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

tiques (Toxicité chronique) Remarques: Eau douce

Toluènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 318 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Remarques: Eau douce

Peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76.3 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 83.7 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Dipentène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.702 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Eau douce

CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 1.1 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.7 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
 Pays / Langue: CA / 3F

tiques Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1.6 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Senastrum capricornutum (algue verte)): > 1.81 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.6 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.27 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d

Persistence et dégradabilité

Composants:

Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 83 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
 BPL: oui

Acide malique:

Biodégradabilité : aérobie
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 67.5 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
 BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Disulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Peroxodisulfate de dipotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Dipentène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Bis(peroxymonosulfate)disulfate de pentapotassium:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 0.3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.4 (23 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

Acide malique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

Dipentène:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.57

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Risques et manipulations.

Non dangereux pour le transport., Irrite la peau., Craint l'humidité., Risque de lésions oculaires graves., Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DSL : Ce produit est exclu de la réglementation canadienne sur la LIS et est soumis à la réglementation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

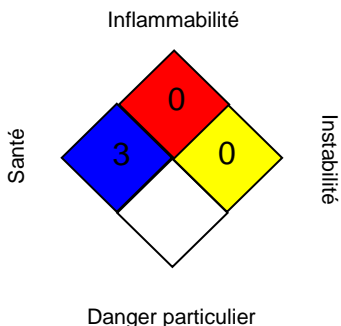
VIRKON GREENHOUSE



Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	/	3
INFLAMMABILITÉ		0
DANGER PHYSIQUE		0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "/" représente un danger chronique, alors que le "0" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

PMRA

PMRA registration number : 24210

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les exigences environnementales spécifiques au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette de l'ARLA (Loi sur les produits antiparasitaires). Les allergènes figurant sur la liste des formulations de produits antiparasitaires et des contaminants préoccupants pour la santé ou l'environnement ne sont pas introduits intentionnellement dans le matériau. Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Mot indicateur : DANGER

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VIRKON GREENHOUSE



Version 1.2 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 203000008875 Date de dernière parution: 05/26/2022
Pays / Langue: CA / 3F

- Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélerante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/26/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit uniquement en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les informations fournies sont conçues uniquement comme des conseils pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs et ne doivent pas être considérées comme des conseils pour le traitement et ne contiennent aucune garantie ou spécification de qualité. L'information ne concerne que le matériau spécifique désigné et ne peut être valable pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de s'assurer que tous les droits de propriété et les lois et législations existantes sont respectés.